

التصحيح النموذجي مقياس  
إدارة الأعمال الدولية

**Question 1 : 7 points**

- S'ouvrir à l'international présente d'incontestables avantages pour les entreprises, tels que :
- Investir de nouveaux marchés en développement tels que les pays émergents, en plein essor économique, lieux-phares pour générer du chiffre d'affaires additionnel ;
- Profiter d'une concurrence moins forte sur certains marchés qui recherchent des savoir-faire ou des technologies dont ils ne disposent pas localement ;
- Renforcer sa compétitivité en réduisant ses coûts de production locaux ou en acquérant des technologies innovantes disponibles uniquement dans le pays d'accueil.

**Question 2 : 7 points. Voir le cours pour la suite de la réponse**

A quel moment l'acheteur dispose-t-il des marchandises et doit-il se préoccuper des frais de transport et de l'assurance des marchandises ?

- Les International Commercial Terms ou **incoterms** répondent à cette interrogation. Rédigés par les experts de la Chambre de Commerce Internationale, ils indiquent la part respective que vendeur et acheteur prennent dans l'acheminement de la marchandise entre le départ usine du vendeur et le lieu de livraison de l'acheteur.
- Les Incoterms font partie intégrante du contrat de vente.
- Les incoterms précisent les obligations du vendeur et de l'acheteur en ce qui concerne :

- La mise à disposition des marchandises,
- Le mode de transport utilisé (pré-acheminement, transport principal, post-acheminement),
- La manutention (frais de chargement, de déchargement),
- La douane export et import (dédouanement à l'import et à l'export),
- La livraison des marchandises.
- Le pré transport correspond à l'acheminement jusqu'au port ou à l'aéroport d'embarquement.
- Le post transport correspond à l'acheminement entre le port ou l'aéroport de débarquement et le lieu de destination

Leur définition est claire et précise.

- Pour chacun des Incoterms sont précisés :
  - Le transfert des frais,
  - Le transfert de risques en tenant compte d'une localisation géographique précise.
  - Le transfert des risques correspond au moment et au lieu à partir duquel l'acheteur assume tous les risques encourus par les marchandises.

**Les incoterms les plus utilisés en Algérie sont FOB, CFR.**

**Question 3 : 6 points**

- Difficulté d'arbitrage entre les demandes locales et priorités globales
- Report des décisions pénibles ayant des conséquences locales ce qui complique la situation de la firme.
- Difficulté de recruter des personnes qualifiées
- Réduction du contrôle exercé par le siège central.